

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2026

GARANTIR LE DROIT D'ACCÈS AUX ORIGINES PERSONNELLES - (N° 2312)

Adopté

N° CL45

AMENDEMENT

présenté par
Mme Pouzyreff, rapporteure

TITRE

Compléter le titre de la proposition par les mots :

« par la légalisation des tests génétiques à visée généalogique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de compléter le titre de la proposition de loi afin de mieux circonscrire son objet.

Il s'agit uniquement de légaliser, de façon encadrée, les tests génétiques à visée généalogique.